



VILLE
DE
PAULHAN
34230

Objet : Attestation d'intempéries – Vents très violents

Je soussigné, Claude VALERO, Maire de la commune de PAULHAN certifie par la présente que le territoire communal a été frappé par des conditions météorologiques exceptionnelles et des vents d'une très grande violence le lundi 24 Août 2026 à 18h40.

Il a été constaté sur la commune les phénomènes suivants :

- **Des rafales de vent particulièrement violentes** ayant entraîné des dégradations visibles sur le mobilier urbain, la voirie et la végétation.
- **Des chutes d'arbres et de branches** sur les voies publiques et le domaine privé.

Ces intempéries ont occasionné des dommages matériels sur les biens publics et privés des administrés de la commune (toitures endommagées, clôtures arrachées, cheminées envolées, mobilier extérieur détruit, dégâts sur les véhicules, infiltrations, sinistres divers liés à la force du vent).

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit auprès d'une compagnie d'assurance.

Fait à Paulhan, le 28 Août 2026,

Le Maire,
Claude VALERO

